

LES SERVICES INDIVIDUALISES DE LA FNCS

La FNCS offre à ses adhérents une palette de services individualisés assurés par des prestataires spécialisés:

1. ASSISTANCE INDIVIDUELLE

La FNCS accompagne individuellement ses adhérents (information, conseil, intervention) dans leur parcours professionnel et les litiges liés au contrat de travail ou aux relations professionnelles.

Elle s'appuie sur ses experts internes et sur une société d'avocats (*) spécialisée dans le domaine du contrat de travail et dans le statut des IEG.

La mise en relation de l'adhérent avec la société d'avocats s'effectue via le Secrétaire Fédéral.

2. CONSEIL JURIDIQUE ET ASSISTANCE JUDICIAIRE PÉNALE

Les adhérents à jour de cotisation bénéficient automatiquement d'une protection juridique pénale en défense comme en recours. **Le contrat correspondant, souscrit auprès de la GMF** couvre les frais de procédure, les frais de justice et les honoraires (voir notice):

- en cas de mise en cause de la responsabilité pénale du cadre dans son activité professionnelle,
- en cas de mise en cause par le cadre de la responsabilité pénale de tiers (garantie "recours"),
- dans le cadre de la vie privée **pour les litiges du domaine de la santé.**

3. CONSEIL EN BILAN-RETRAITE

Pour aider ses adhérents dans la préparation de leur retraite, en particulier pour les poly-pensionnés, la FNCS propose un service autour du bilan-retraite avec reconstitution de la carrière (tous régimes confondus) et simulation des différentes hypothèses possibles.

Le service est assuré par le **cabinet MB Consultants (*)**.

4. ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ

Pour tout adhérent porteur **d'un projet de mobilité** (mutation en filiale, expatriation, départ de son Groupe...) la FNCS propose **un service de conseil et de coaching par le cabinet Nostos CCRH (*)** pour l'aider à affiner et conforter son projet dans toutes ses dimensions (professionnelle, personnelle, familiale...).

5. CONSEIL PLACEMENT FINANCIER ET CONSEIL FISCAL

Pour aider les adhérents à **optimiser leur patrimoine, une équipe de spécialistes (Groupe PEA) indépendants des organismes bancaires apporte des conseils** sur :

- les placements financiers, les investissements immobiliers traditionnels et l'immobilier d'entreprise,
- la réduction de la fiscalité.

Prestation gratuite (contact : <http://www.pe-a.fr>).

6. COACHING « MAGIS PERSONA »

"MAGIS PERSONA" est un cycle de développement et d'accompagnement personnel et professionnel, **hors des processus de l'entreprise**, si vous recherchez à :

- évaluer votre spectre managérial, vous orienter et prioriser vos choix,
- infléchir votre comportement et obtenir des améliorations durables pour répondre à votre problématique.

MAGIS PERSONA comprend 5 séances, **assurées par un coach certifié de l'Institut MAGIS** - Coût : 2500 € HT (*).

Renseignements : ericbarrier@formation-magis.com

7. MIEUX SE CONNAITRE AVEC LE « MBTI »

Cette prestation permet de mieux vous connaître, d'évaluer votre personnalité, et de comprendre les complémentarités entre les différents types de personnalité. Une séance MBTI vous aidera à :

- améliorer vos relations aux autres, développer votre style de leadership,
- mieux communiquer et travailler dans une équipe ou une collectivité.

La prestation est assurée par **Liliane Pautrot – certifiée MBTI**. Coût : 90 € TTC (peut être pris en charge par le syndicat).

8. AIDE A LA NEGOCIATION POUR RÉUSSIR SON DÉPART DE L'ENTREPRISE

Accompagnement tout au long du processus de négociation, dès que l'hypothèse d'un départ intervient, à l'initiative ou non du cadre :

- élaboration de la stratégie et du mode de rupture du contrat de travail les plus adaptés et calcul des conséquences financières,
- préparation de chaque entretien avec simulation des tactiques,
- aide à l'outplacement.

La prestation est assurée par le cabinet Bercoff Reynaud Conseil. **Coût : 10% HT des indemnités négociées**, avec une provision acquise de 2000 € HT (3000 € **si vous n'êtes pas adhérent à la FNCS !**)

() La FNCS prend en charge le coût du premier rendez-vous pour les adhérents à jour de leur cotisation*